



Située dans le XV^e arrondissement de Paris, la tour Montparnasse a été inaugurée en 1973. À cette époque, l'amiante était utilisé pour servir de coupe-feu et d'isolant. JEAN-CLAUDE

Amiante : l'inférieure tour Montparnasse



Jean-Yves Guérin et Anne Jouan
jyguerin@lefigaro.fr
ajouan@lefigaro.fr

« **V**oulez-vous tousser avec nous ? », nous lance goguenard, sur l'air de *Voulez-vous danser madame ?*, Henri Curot, pompier depuis trente ans dans la tour. Il est accompagné d'un ex-salarié du gratte-ciel qui souffre de plusieurs nodules au poumon. « Je passe chaque année un scanner pour voir l'évolution de la maladie », confie-t-il. Innocent, vendeur de jeans et de blousons en cuir, est atteint, lui aussi, d'une tumeur (non cancéreuse) au poumon. Avec sa gouaille de titi parisien, il manie un humour sarcastique. « On n'a dit que j'avais une sarcoïdose ! Ne rigolez pas, ça existe. Le médecin qui me l'a diagnostiquée m'a demandé si j'exerçais dans le bâtiment. Non, ai-je répondu... je suis dans le vêtement et je travaille au pied de la tour Montparnasse depuis 1980 ! », nous raconte-t-il. Il nous fait visiter sa réserve où les rats détachent les plaques d'amiante du plafond. « Quand je ramasse les morceaux, j'ai les mains qui brûlent », confie-t-il encore. Aujourd'hui, selon notre enquête, on dénombre trois maladies professionnelles liées à l'amiante dans la tour Montparnasse. Sans compter celle d'Innocent. L'amiante est un poison qui provoque notamment des cancers du poumon : d'après un rapport du Sénat de 2006, 35 000 personnes sont mortes, en France, d'une maladie de l'amiante entre 1965 et 1995. Et entre 50 000 et 100 000 décès sont encore attendus d'ici à 2025.

Or le gratte-ciel inauguré en 1973 (c'est André Malraux qui accorda le permis de construire en 1968) est truffé de ce matériau. On en trouve partout : en sous-sol dans les parkings, dans les 56 étages, dissimulés dans les systèmes de ventilation, ou encore sur les piliers qui soutiennent les murs. Rien d'étonnant, car dans les années 1970, l'amiante était utilisé pour servir de coupe-feu et d'isolant. Mais le scandale éclate en France au milieu des années 1990, les 300 copropriétaires de l'EITMM (Ensemble immobilier tour Maine Montparnasse) font tout pour diminuer l'ampleur du phénomène. Ils n'avaient aucune envie qu'un désamiantage nécessite une fermeture du gratte-ciel pendant plusieurs années. « Ce qui a freiné sur ce dossier, c'est le très grand nombre de copropriétaires dont les plus gros sont Axa et la MGEN qui ont des intérêts divergents, plaide un expert du dossier. Les petits qui ont seulement un étage ne se voyaient pas supporter les frais d'une fermeture. » Il est vrai que la publicité n'aurait pas été bonne pour le restaurant panoramique du 56^e étage.

À force de révélations dans la presse, le désa-

miantage est devenu inévitable. Le chantier a donc commencé en 2006... mais sans que le bâtiment soit fermé et vidé de ses occupants. 250 millions d'euros ont été engloutis dans l'opération, qui n'est pas terminée. Mais c'est tout sauf une réussite. Régulièrement, des prélèvements indiquent que les seuils d'amiante tolérés dans l'air (5 fibres par litre au maximum) sont dépassés. Un vrai danger pour les quelque 4 000 personnes dont le bureau se situe dans la tour. La télé al-Jazeera, l'éditeur XO, le groupe minier et métallurgique Eramet, la société de cours de langue Wall Street Institute, et même le Conseil national de l'ordre des architectes... Près d'une centaine de sociétés ont installé leur siège dans l'immeuble. Contactés, les copropriétaires n'ont pas souhaité réagir. « Nous avons été mandatés par les copropriétaires pour désamianter les parties communes, ce que nous avons fait », se justifie-t-on chez le syndicat, le groupe Icade, une filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Le désamiantage dans les bureaux est de la responsabilité des copropriétaires qui l'ont mené... Mais chacun à leur manière. « Il n'y a pas eu suffisamment de coordination entre les prestataires, ce qui explique aussi la pollution », souligne un expert.

Les pompiers venaient faire leur footing dans les escaliers de secours

Alerté cet été par l'Inspection du travail sur les problèmes récurrents d'amiante, le préfet de Paris a mandaté en août un expert pour en avoir le cœur net. Fin janvier, ce dernier rendra son rapport concernant les causes de la présence excessive de fibres dans l'air du bâtiment. Mais il y a peu de chances que sa copie soit rédigée au vitriol. Selon nos informations, lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 janvier dernier devant une vingtaine de salariés, le représentant d'Icade a expliqué que l'expert viendrait présenter cette semaine son étude en « avant-première » à Icade, à la copropriété et au conseil syndical, qui auront le temps de le relire et de l'amender si nécessaire avant qu'il soit rendu public. Curieuses pratiques...

L'Inspection du travail a aussi saisi le procureur de la République de Paris. Il faut dire que, depuis novembre 2009, « au moins 72 dépassements du seuil réglementaire » ont été observés. Au 2^e sous-sol, en janvier 2012, 115 fibres par litre ont été mesurées dans l'air. À la suite de quoi, une information judiciaire a été ouverte en octobre dernier pour « mise en danger de la vie d'autrui », confiée au Pôle santé de Paris. Ce sont les mêmes juges qui enquêtent sur la fac Jussieu, contaminée par l'amiante.

À la tour Montparnasse, les magistrats vont avoir du grain à moudre. Les dégâts sont encore plus importants dans les sous-sols que dans les étages. Au 6^e sous-sol sud, six salariés travaillent dans un atelier bourré d'amiante. « Ce local est bien identifié au diagnostic technique amiante, se

Le gratte-ciel est dans la tourmente. 4 000 salariés travaillent dans des bureaux pollués par l'amiante. Une soixantaine d'entre eux vont se constituer partie civile après l'ouverture d'une information judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Enquête sur ceux qui vivent au quotidien avec ce poison invisible.

jeudi 16 janvier 2014

LE FIGARO 14

EDLFI40116001022.jpg

« Pour ne pas faire peur aux gens, on nous interdisait de porter les tenues jetables (charlottes, masques, etc.) censées nous protéger de l'amiante quand nous intervenions dans des locaux contaminés »

HENRI CUROT, POMPIER

justifie-t-on chez Icade. Réglementairement, il ne doit pas faire l'objet d'un désamiantage. » Suivant qu'ils travaillent dans les étages ou au sous-sol, les salariés n'ont donc pas les mêmes droits.

Les principaux pourvoyeurs de fibres dans le bâtiment sont les « éjecto-convecteurs », autrement dit, le système de climatisation qui passe dans chaque bureau, sous les fenêtres condamnées. Également en cause, les escaliers de secours. « Ce qui n'a pas empêché, pendant longtemps, les pompiers de Paris de venir faire leur footing dans ces escaliers », raconte un employé. Selon nos informations, une soixantaine de salariés travaillant dans le gratte-ciel vont déposer, d'ici à une quinzaine de jours, une demande de constitution de partie civile. « Je vais d'ici à un mois attaquer mon employeur, le conseil régional d'Ile-de-France, devant le tribunal administratif, ou déposer une plainte pénale contre son président, Jean-Paul Huchon », ajoute Vincent Callies, salarié de cette collectivité locale qui a travaillé au 48^e étage, où la présence de fibres a atteint des sommets un jour de novembre 2012.

Dans ce contexte explosif, les pouvoirs publics décideront-ils enfin de fermer la tour pour achever ce désamiantage ? C'est l'espoir de ceux qui connaissent les effets nocifs de ces fibres cancérogènes. Sans trop y croire. « Il est déraisonnable de désamianter cette tour sans la fermer. On ne peut faire que du bricolage, lorsque des gens travaillent sur place, estime Michel Parigot, vice-président cofondateur de l'Andeva (Association nationale d'aide de défense des victimes de l'amiante), le mathématicien qui avait obtenu le désamiantage de Jussieu. Dans un immeuble de grande hauteur comme celui-ci, tout communique : les gaines d'aération, les gaines d'ascenseurs, les installations électriques, etc. ». Conscientes du danger, plusieurs entreprises ont déjà déménagé. C'est le cas d'Amundi, une filiale du Crédit agricole qui a évacué précipitamment ses 500 salariés fin juin. Aujourd'hui, 13 étages sont vides. Presque un sur quatre.

Le poids du déni

« Ce n'est pas tant le fait d'avoir été exposé à l'amiante qui me fait enragier, c'est le déni », confie Jean-Paul Lopez, un chef de chantier électricien qui a participé à la construction de la tour avant de s'occuper de sa maintenance pendant plus de 30 ans. « On ne nous a jamais donné de masque pour percer les plafonds », ajoute-t-il. Or des tonnes d'amiante ont été projetées sur plus de 70 000 m². « Père, ajoute Henri Curot, pour ne pas faire peur aux gens, on nous interdisait de porter les tenues jetables (charlottes, masques, etc.) censées nous protéger de l'amiante quand nous intervenions dans des locaux contaminés ». Même le Conseil national de l'ordre des architectes, qui a élu domicile au 47^e étage est concerné. On pourrait penser pourtant que ces professionnels de la construction auraient été plus avertis. En 2005, l'ordre achète 1 000 m². Quand en mars 2005 éclate le scandale (révélation de la présence d'amiante dans les locaux techniques de quatre étages), la promesse de vente est déjà signée. Dans les bureaux des architectes, les visiteurs sont d'abord saisis par la vue. Au 47^e étage, on embrasse tout Paris. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que les 1 000 m² ont beau avoir été désamiantés, dans la grande salle de réunion, un poteau contient encore de l'amiante.

Dans cette tour de 210 mètres de haut, on se croise sans se parler. Et ce ne sont pas les 25 ascenseurs qui favorisent le dialogue. Ce silence explique en partie pourquoi les salariés ne se sont pas unis pour batailler contre l'amiante. D'autant plus que le personnel n'est pas très virulent. « C'est un immeuble de sièges sociaux, c'est pourquoi c'est syndicalement assez tiède », résume la section CFDT d'Eramet qui commence à s'intéresser au problème. Elle vient juste de demander à son syndicat de la mettre en contact avec d'autres représentants du personnel travaillant dans des sociétés logées dans la tour. « On n'a rien fait, aussi, parce qu'il faut bien manger », ajoute un salarié. À cela s'ajoute la crédulité. « L'amiante ? On reçoit des communiqués du syndicat expliquant que tout va bien. Il ne m'en dirait pas sur un sujet aussi important, explique une journaliste d'al-Jazeera, au 14^e étage. Non, le vrai problème dans la tour, c'est que le week-end il n'y a pas de chauffage. Ça c'est vraiment ennuyeux. » Yves Frémion, ancien député européen écologiste, est l'une des plumes de *Fluide Glacial*. Le magazine de bandes dessinées fondé par Gotlib a habité sur place pendant plusieurs années. « Les combats anti-amiante commencent toujours par du négationnisme. C'était le cas à Jussieu. Jusqu'aux premiers morts... » ■